

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 69-2018

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	15/11/2018
Présents	12
Absents	11
Procurations	3
Votants	15

Par suite d'une convocation en date du quinze novembre deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le vingt novembre deux mille dix-huit à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc,

Procurations : DILLON Valérie à Nicole QUILLIEN, JOLIBERT Marie-Christine à Marie-Françoise ALBAN, CAZANAVE Véronique à Pierre GARCIA.

Absents : DILLON Valérie, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Suppression de postes vacants et création d'un poste suite à des mouvements de personnel

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,
VU l'avis du comité technique en date du 14 novembre 2018,
VU le budget de la collectivité,
VU le tableau des effectifs,
CONSIDÉRANT, qu'il convient de supprimer un certain nombre de postes en raison des mouvements d'agents, Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de supprimer 18 postes vacants et d'en créer 1.

18 suppressions de postes - CT du 14 novembre 2018	
1 TC	Rédacteur territorial
1 TC	Adjt adm princ de 2° classe
1 TC	Adjt adm princ de 2° classe
1 TC	Adjt adm princ de 2° classe
1 TC	Adjt adm princ de 2° classe
1 TC	Adjt adm princ de 2° classe
1 TC	Adjoint adm. Territorial
1 TC	Adjoint techn. Principal de 1° classe
1 TC	Adjoint techn. Principal de 1° classe
1 TC	Adjoint techn. Principal de 2° classe
1 TC	Adjoint techn. Principal de 2° classe
1 TNC 31h	Adjoint tech. territoriaux (31 h)
1 TNC 30h	Adjoint tech. territorial (30 h)
1 TNC 27h	Adjt techn. territorial (27 h)
1 TNC 30h	Agent spécialisé principal écoles maternelles 2° (30 h)
1 TNC 30h	Agent spécialisé principal écoles maternelles 2° (30 h)
1 TNC 30h	Agent spécialisé principal écoles maternelles 2° (30 h)
1 TNC 5h	Assistant d'enseignement artistique principal 2° classe (5 h)
18	

1 poste à créer	
1 TNC 30 h	Adjoint techn. Principal de 2° classe (30 h)

REÇU EN PREFECTURE
le 27/11/2018
Application agréée E.legalite.com

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de supprimer les 18 postes énumérés dans le tableau ci-dessus, présenté par Madame le Maire et de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,


Pierre GARCIA

 **Adjoint délégué aux Finances**
suppléant de M^{me} Le Maire
Nicole QUILLIEN 

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2018

Application agréée E-legalite.com